

Adoptez les règles de bonnes conduite

- Je reste courtois en toutes circonstances
- Je roule à deux vélos de front au maximum et me met en file si les conditions de circulation l'imposent
- Je ne franchis jamais l'axe médian de la chaussée et je ne coupe pas les virages
- Le port du casque est obligatoire au sein de la section vélo
- Les adhérents doivent respecter le code de la route
- Si au cours d'une sortie collective, un cyclo est victime d'un incident mécanique, il sera obligatoirement attendu par le groupe
- Il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations l'avant du groupe
- Si une personne coupe ou souhaite rentrer seule, elle prévient le groupe
- Chaque coureur évalue son groupe
- Les sorties s'effectuent dans une ambiance d'entraide et de respect des autres
- Lors des sorties cyclistes, je ne jette pas mes déchets dans la nature
- Lorsque la visibilité est réduite, se munir du gilet jaune et de feux clignotants
- Trois sorties sont tolérées en mode découverte pour les non adhérents
- Les mineurs ne sont pas admis au sein de la section vélo